



Direction des Services Techniques

Conseil municipal du 28 juin 2023 DELIBERATION

Rapporteuse : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : Madame Chantal LECOMTE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE,
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Saïd SOUITA donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

Etaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

24 - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LE LYCÉE DE LA MONTAGNE ET LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE

Le projet éducatif « Espaces sensibles en Forêt du Bager » consiste à proposer aux élèves des classes « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune », l'opportunité d'acquérir aux travers d'activités d'entretien en milieu naturel, des notions liées à la protection des espèces et espaces sensibles.

Ce dispositif permet très concrètement de penser l'École comme un lieu de formation au-delà de sa fonction essentielle d'instruction, par une meilleure prise en compte des élèves en favorisant l'accès aux apprentissages dans de meilleures conditions.

Les activités d'entretien, d'aménagement, de gestion de ces espaces naturels sensibles du Bois du Bager s'inscrivent dans le cadre du nouveau plan d'aménagement forestier 2023/2024 des forêts communales Oloronaises.

Les actions sont menées en concertation avec le gestionnaire (ONF), l'association de protection de l'environnement locale (ACCOB) et les acteurs scientifiques du CEN, du WWF et de l'ONF.

Les activités se dérouleront dans le domaine de forestier du bois du Bager.

La Commune, par l'intermédiaire des acteurs, s'engage à proposer aux classes, l'apprentissage de savoirs scientifiques et techniques.

La Commune garantit et assure la bonne organisation et l'articulation des chantiers entre les acteurs.

Le Lycée et les classes concernées s'engagent à respecter les protocoles scientifiques dictés par les acteurs dans le cadre des suivis d'espèces.

Le Lycée et les classes concernées s'engagent à mettre en œuvre des processus d'entretien en corrélation avec des mesures de protection de l'environnement.

Oui cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe pour une durée de 5 ans.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juin 2023.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 30.06.2023



Bernard UTHURRY
